Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 919

Artikel: L'effet médiatique

Autor: Imhof, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OUVERTURES NOCTURNES DES COMMERCES

Un peu de bonne volonté, Messieurs les patrons

(jd) Jadis ils désignaient la liturgie que les moines accomplissaient durant la nuit, un divertissement pour instruments ou encore un morceau de piano à caractère mélancolique. Les «nocturnes» aujourd'hui font référence à l'ouverture retardée des magasins. L'époque est pragmatique.

Les Genevois auront à se prononcer sur le sujet le 25 septembre prochain, à l'initiative du Groupement des jeunes dirigeants d'entreprises.

Sur le principe, les avis divergent et il y a matière à discussion, tant varie la nature des arguments: économiques, sociaux, culturels même. En évidence et à l'appui des nocturnes, l'exigence de liberté, de flexibilité formulée par les consommateurs comme par le personnel de vente. Mais si, en effet, des sondages semblent indiquer un penchant du public pour la consommation nocturne, vendeurs et vendeuses n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Pour nous, point n'est besoin d'analyser plus avant le fond pour rejeter cette initiative. Les modalités prévues suffisent à justifier notre refus. A l'Etat, les initiants demandent l'extension des heures d'ouverture, rien d'autre. Le règlement des conditions de travail et de la rémunération est laissé aux bons soins des partenaires sociaux. Appréciez l'angélisme (ou le cynisme) des jeunes dirigeants d'entreprises: «Les négociations qui ne tarderont pas à s'ouvrir aussitôt que l'initiative sera votée démontreront que les employeurs sont prêts à profiter de cet aménagement des horaires pour introduire des améliorations. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'en vertu de la Loi fédérale sur le travail, personne ne peut être obligé de travailler le soir».

Cette vision idyllique ne dupe pas ceux qui connaissent la précarité des conditions de travail dans la vente: bas niveau des salaires, stress et contrôles tatillons, chasse aux syndiqués.

Si patrons et syndicats se mettaient préalablement d'accord sur les modalités (salaires, congés) de l'innovation, alors les citoyens pourraient se prononcer sur le fond de la question. A défaut, il n'y a aucune raison de donner un chèque en blanc à un patronat qui a trop souvent fait la preuve de sa mauvaise volonté contractuelle.

au secours de Jean-François Leuba, le chef du Département de justice et police du canton de Vaud. Il a pourtant pris un sérieux savon: l'Office cantonal des étrangers est tellement désorganisé qu'«il n'est pas possible (...) de qualifier (son) état de débordement», selon le rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil. L'Hebdo avait fait monter la mayonnaise et 24 heures s'est chargé de l'assaisonner quelques jours plus tard, allant même jusqu'à suggérer à Jean-François Leuba de mettre un terme à sa carrière de magistrat aux prochaines élections. En France, on appelle à la démission; à Lausanne, on signale que l'on arrive «au terme de la durée moyenne d'une carrière au gouvernement». Délicate attention.

(pi) Pas un député pour voler

L'effet médiatique

Philippe Pidoux aura eu plus de chance, même s'il n'est pas mieux noté que son collègue par la Commission de gestion, à propos de la Division autonome informatique (DAI) du CHUV. Après une précaution oratoire d'inspiration militaire («La DAI est comme un porteavion, on ne change pas de cap en quelques secondes») viennent les reproches: «Actuellement on travaille de manière peu professionnelle, avec des méthodes vieillottes». Plus loin: «Jusqu'à maintenant, le personnel de la DAI a été maintenu dans un certain niveau d'incompétence». Ou encore: «Dans le service DAI tout est à revoir».

Mais pour les médias, une seule victime suffisait.

Philippe Pidoux a tout intérêt à réorganiser la DAI avant la prochaine visite de la Commission de gestion. ■

PEREQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE

L'or du lac

(pi) On pouvait craindre que le débat sur le renforcement de la péréquation intercommunale n'aboutisse à un vote où s'additionnent les égoïsmes locaux: auraient voté oui, les députés qui trouvaient un gain pour leur commune; auraient voté non les perdants.

Bien! Le Grand Conseil a surmonté l'esprit de clocher. Il est vrai que lorsque Commugny annonçait qu'elle devrait porter son taux d'impôt à 60, personne ne versait de larmes, la majorité de la population payant au taux de 100 ou plus.

Le conseiller d'Etat Pidoux a eu le mérite politique de porter rapidement ce projet devant le législatif. Il faut à la fois l'en féliciter et montrer aussi les limites de l'exercice.

Tout d'abord, personne n'a compris la dramatisation de l'exposé des motifs. Où sont les communes à la veille d'un dépôt de bilan? Certes, plusieurs ont été fortement déstabilisées par le coût effarant de la nouvelle loi scolaire, mais un décret provisoire les a mises, pour cinq ans, à l'abri.

Deuxièmement, la nouvelle classification des communes s'applique à des domaines limités, représentant entre 10 et 15% de leurs budgets. Le correctif est faible.

L'assainissement véritable dépendra donc d'autres mesures, qui ne seront pas une extension de la péréquation intercommunale («Nous avons déjà donné», diront les communes), mais une participation plus forte de l'Etat à certaines charges. 50 millions ont été annoncés comme disponibles.

La péréquation votée, ce n'est donc pas l'Evangile, mais un bon petit pas, réformiste, dans la bonne direction. ■